

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE NYONS

CANTON DE NYONS

COMMUNE DE VENTEROL

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

PROCES-VERBAL
De L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE
ADJOINTS

~~~~~

Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Municipal. Il doit, en outre, être dressé en double ou en triple exemplaire. L'un reste déposé à la Mairie. Le second est immédiatement transmis à la Préfecture, et le troisième à la Sous-Préfecture concernée.

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de VENTEROL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois et trente mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Marie-Claude FOURNET, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BLANCHET Patrick

JOUVE Dominique

BONNEVIE Maryse

LAURENT Pierre

COULLET Marie

LAPORTE Marie-Anne

DUC Patrice

MORIN Cécile

EMERIAU Olivier

RENOUD-GRAPPIN Paul

GALLAND Denis

TOURRE Martine

GRAS Jean-Claude

VIARSAC Rémy

IMBERT Manuel

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BOUET Nicole, Adjoint au Maire, celui-ci empêché, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BLANCHET, BONNEVIE, COULLET, DUC, EMERIAU, GALLAND, GRAS, IMBERT, JOUVE, LAURENT, LAPORTE, MORIN, RENOUD-GRAPPIN, TOURRE, VIARSAC, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Paul RENOUD-GRAPPIN, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Monsieur Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

## ELECTION DU MAIRE

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 122-4, L. 122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :     | 15 |
| A déduire (bulletins blancs ou nuls) :        | 1  |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue :                            | 8  |

A obtenu :

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| Monsieur Dominique JOUVE, quatorze voix | (14) |
|-----------------------------------------|------|

Monsieur **Dominique JOUVE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

## ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :     | 15 |
| A déduire (bulletins blancs ou nuls) :        | 1  |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue :                            | 8  |

A obtenu :

Madame Maryse BONNEVIE, quatorze voix (14)

Madame **Maryse BONNEVIE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Premier Adjoint, et immédiatement installée.

## ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Deuxième Adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :     | 15 |
| A déduire (bulletins blancs ou nuls) :        | 1  |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue :                            | 8  |

A obtenu :

Monsieur Denis GALLAND, quatorze voix (14)

Monsieur **Denis GALLAND** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :     | 15   |
| A déduire (bulletins blancs ou nuls) :        | 1    |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 14   |
| Majorité absolue :                            | 8    |
| A obtenu :                                    |      |
| Madame Martine TOURRE quatorze voix           | (14) |

Madame **Martine TOURRE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

## ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :     | 15   |
| A déduire (bulletins blancs ou nuls) :        | 1    |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 14   |
| Majorité absolue :                            | 8    |
| A obtenu :                                    |      |
| Monsieur Pierre LAURENT quatorze voix         | (14) |

Monsieur **Pierre LAURENT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

## **OBSERVATION ET RECLAMATIONS**

Néant

## **ELECTIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Le maire, propose la nomination par vote des conseillers communautaires :

Après proposition, délibération et vote à l'unanimité sont élus :

**CCVE :** Dominique JOUVE et Maryse BONNEVIE

**SIDREI :** titulaire : Olivier EMERIAU  
Suppléant : Patrice DUC

**SYNDICAT DU LEZ :** titulaire : Denis GALLAND  
Suppléant : Rémy VIARSAC

**SDED :** Dominique JOUVE et Maryse BONNEVIE

Signatures des membres :  
Les Membres du Conseil Municipal,

Le Doyen d'âge du Conseil

Le Secrétaire

Le Maire